
Économie politique des marchés financiers

Pierre-Cyrille Hautcœur



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/18917>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2008

Pagination : 584

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Pierre-Cyrille Hautcœur, « Économie politique des marchés financiers », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2008, mis en ligne le 02 mai 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/18917>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Économie politique des marchés financiers

Pierre-Cyrille Hautcœur

Pierre-Cyrille Hautcœur, *directeur d'études*

Économie politique des marchés financiers

- 1 L'OBJECTIF général de ce séminaire est d'analyser l'histoire des marchés et des systèmes financiers en termes d'économie politique, c'est-à-dire de tenter de comprendre comment ont évolué historiquement les organisations financières et l'ensemble des règles du jeu qui les relient (règles imposées par l'État, normes professionnelles formelles ou non), en fonction en particulier des intérêts des divers groupes concernés. Une question essentielle de l'analyse concerne la définition de ces groupes, qui peuvent être constitués sur la base soit de la position économique de leurs membres (entreprises grandes ou petites, appartenant à des secteurs variés ; ménages ; État ou autres collectivités publiques), soit de leur situation géographique ou sociale, soit de leur situation ou de leur fonction dans le système financier (créditeurs, débiteurs, régulateurs, intermédiaires, etc.).
- 2 Les séances sont organisées autour de thèmes spécifiques ; une bibliographie est communiquée à l'avance et les participants sont priés de la travailler préalablement.
- 3 En 2006-2007, le séminaire a porté principalement sur le contrôle des entreprises. Nous avons cherché à comprendre les liens entre les transformations des structures des entreprises et les institutions contrôlant leurs décisions financières, principalement pour la France, l'Allemagne, l'Angleterre et les États-Unis aux XIX^e et XX^e siècles. Nous avons étudié en particulier la législation des sociétés et la manière dont elle est appliquée : conditions de constitution et de restructuration ; droit des faillites ; rapports entre dirigeants, actionnaires et créanciers. Nous avons par ailleurs poursuivi l'analyse des différentes modalités du contrôle exercé par les institutions financières (banques, investisseurs institutionnels), jusqu'aux développements récents (*leveraged*

buy-outs, private equity) commencée l'année précédente, en examinant en particulier les conflits d'intérêt pouvant survenir au sein des institutions financières ainsi que leurs conséquences.

INDEX

Thèmes : Économie